



Rentrée universitaire 2019/2020

à l'ENSTBB

146 rue Léo Saignat

33076 Bordeaux

1^{ère} année :

Elèves admis sur titre : 2 septembre 2019 - 9h15

Autres : 9 septembre 2019 - 10h30

2^{ème} année :

Nouveaux élèves admis sur titre : 2 septembre 2019 - 9h15

Autres : 9 septembre 2019 - 9h00

3^{ème} année :

Filière classique et contrat de professionnalisation : 7 octobre 2019

Option Chimie et bio-ingénierie : 18 novembre 2019

Informations d'inscription

Vous devrez avoir procédé à votre inscription administrative par le WEB à partir du 10 juillet.

<https://www.bordeaux-inp.fr/fr/inscriptions>

FINALISATION DE L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE OBLIGATOIRE EN PRESENTIELLE

1^{ère} année autre que admis sur titre

sur la chaîne d'inscription à l'ENSCBP

16 Avenue Pey-Berland

33607 Pessac

Arrêt Tram B : Doyen Brus

Mardi 10 septembre de 9h00 à 10h30

Vous munir des documents demandés en pages suivantes.

Lors de cette inscription, uniquement si votre dossier est complet et le règlement des droits d'inscription effectué, vous seront délivrés la carte étudiante AQUIPASS, des certificats de scolarité et il y aura la création de votre compte informatique de l'école pour les primo-entrants.

Consultez le GAIA <https://www.bordeaux-inp.fr/fr/inscriptions> pour des informations détaillées sur les documents demandés et les procédures d'inscription.

Si vous effectuez une 1^{ère} inscription

Liste des pièces à remettre - à classer dans l'ordre suivant :

A / Documents à remettre par tous

- 2 photos d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm), tête nue sur fond clair
- le récapitulatif d'inscription en ligne (ou le dossier d'inscription administrative complet si pas de possibilité d'inscription en ligne (ci-joint au dossier, à imprimer en fin de fichier))
- l'attestation d'acquiescement de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) ou d'exonération (boursier)
- la photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- l'extrait d'acte de naissance en version originale et en version française si vous êtes étudiant de nationalité étrangère
- le titre de séjour ou récépissé de demande de titre de séjour si vous êtes étudiant de nationalité étrangère
- Le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) pour les étudiants de nationalité française
- le diplôme ou l'attestation de réussite au diplôme ayant permis votre admission
- le relevé de notes du baccalauréat où figure votre INE
- Attestation d'assurance « Responsabilité Civile scolaire ET extra-scolaire » couvrant l'année universitaire à suivre du 1^{er} septembre n au 31 août n+1 mentionnant les stages.

- l'imprimé "Autorisation d'utilisation de la photographie et des données personnelles
- l'imprimé d'acceptation des règlements, chartes et consignes applicables" (joint à ce dossier)
- la fiche : « Personne à contacter - Autorisation de communiquer avec vos parents » : (jointe à ce dossier)
- la « Charte anti-plagiat » signée (joint à ce dossier)
- l'« Accord de confidentialité » signé et imprimé en 2 exemplaires (joint à ce dossier)

B / Statut particulier

B-1 élèves boursiers

- la photocopie de l'avis d'attribution de bourse de l'année dernière ou la décision provisoire d'attribution de Bourses pour la nouvelle année universitaire, le cas échéant

B-2 élèves salariés

- le contrat de travail (quotité de travail supérieure à 150h par trimestre ou 600h par an) **et** dernier bulletin de salaire (le contrat doit couvrir toute l'année universitaire soit du 01/09/2018 au 31/08/2019)

B-3 élèves étrangers extracommunautaires

- Carte d'étudiant de l'année dernière si inscrit en établissement du ministère de l'enseignement français en 2018 – 2019
- Attestation de Bourse du gouvernement français ou d'exonération d'ambassade
- 3 derniers avis d'imposition ou situation déclarative de l'impôt sur le revenu

L'INSCRIPTION DEFINITIVE NE POURRA ETRE VALIDEE QUE SI VOTRE DOSSIER EST COMPLET

Un dossier incomplet bloquera la délivrance de la carte Aquipass, des certificats de scolarité, attestations, etc...

PAIEMENT

PAIEMENT VIA LE WEB (Vivement Conseillé)

- Joindre au dossier le récapitulatif d'inscription administrative 2019/2020 imprimable à la fin du processus de réinscription
- Copie du justificatif de paiement de votre inscription IA Web

PAIEMENT en CHAÎNE D'INSCRIPTION

A l'école ou par courrier

- Soit par carte bleue
- Soit par chèque établi à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de Bordeaux INP

Si vous effectuez une réinscription

Liste des pièces à remettre - à classer dans l'ordre suivant :

A / Documents à remettre par tous

- le récapitulatif d'inscription en ligne ou le dossier d'inscription administrative complet (ci-joint au dossier à imprimer si vous n'avez pas effectué votre inscription administrative et le paiement en ligne).
- l'attestation d'acquittement de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) ou d'exonération (boursier)
- la photocopie de l'attestation d'assurance « Responsabilité Civile scolaire ET extra-scolaire » couvrant l'année universitaire 2019/2020 du 1^{er} septembre n au 31 août n+1 mentionnant les stages.
- l'imprimé "Autorisation d'utilisation de la photographie et des données personnelles
- l'imprimé d'acceptation des règlements, chartes et consignes applicables" (joint à ce dossier)
- la fiche : « Personne à contacter - Autorisation de communiquer avec vos parents » : (jointe à ce dossier)
- la « Charte anti-plagiat » signée (joint à ce dossier)
- l'« Accord de confidentialité » signé et imprimé en 2 exemplaires (joint à ce dossier)

B / Statut particulier

B-1 élèves boursiers

- la photocopie de l'avis d'attribution de bourse de l'année dernière ou la décision provisoire d'attribution de Bourses pour la nouvelle année universitaire, le cas échéant

B-2 élèves salariés

- le contrat de travail (quotité de travail supérieure à 150h par trimestre ou 600h par an) et dernier bulletin de salaire (le contrat doit couvrir toute l'année universitaire soit du 01/09/2019 au 31/08/2020)

L'INSCRIPTION DEFINITIVE NE POURRA ETRE VALIDEE QUE SI VOTRE DOSSIER EST COMPLET

Un dossier incomplet bloquera la délivrance de la carte Aquipass, des certificats de scolarité, attestations, etc.

PAIEMENT

PAIEMENT VIA LE WEB (Vivement Conseillé)

- Joindre au dossier le récapitulatif d'inscription administrative 2019/2020 imprimable à la fin du processus de réinscription
- Copie du justificatif de paiement de votre inscription IA Web

PAIEMENT en CHAÎNE D'INSCRIPTION

A l'école ou par courrier

- Soit par carte bleue
- Soit par chèque établi à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de Bordeaux INP



Autorisation d'utilisation de la photographie et des données personnelles

Nom Prénom :

Étudiant en	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année	<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} année	<input type="checkbox"/> année aménagée
à :				
ENSC - Bordeaux INP	<input type="checkbox"/>	Cognitive		
ENSCBP - Bordeaux INP	<input type="checkbox"/>	Agroalimentaire – Génie biologique		
.....	<input type="checkbox"/>	Chimie- Génie physique		
.....	<input type="checkbox"/>	Matériaux (alternance)		
.....	<input type="checkbox"/>	Agroalimentaire - Génie industriel (alternance)		
.....	<input type="checkbox"/>	Matériaux composites – Mécanique (alternance)		
ENSEGID- Bordeaux INP	<input type="checkbox"/>	Environnement, Géo ressources et Ing. du Dév. durable		
ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP	<input type="checkbox"/>	Électronique		
.....	<input type="checkbox"/>	Informatique		
.....	<input type="checkbox"/>	Mathématique et Mécanique		
.....	<input type="checkbox"/>	Télécommunications		
.....	<input type="checkbox"/>	Réseaux et systèmes d'information (alternance)		
.....	<input type="checkbox"/>	Systèmes électroniques embarqués (alternance)		
ENSPIMA- Bordeaux INP	<input type="checkbox"/>	Performance Industrielle et Maintenance Aéronautique		
ENSTBB - Bordeaux INP	<input type="checkbox"/>	Technologie des Biomolécules		
La Prépa des INP	<input type="checkbox"/>			

I. Règlement général sur la protection des données

Depuis le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l'Union Européenne est entré en vigueur. Ce texte clarifie les conditions dans lesquelles nous devons vous informer et pouvons traiter vos données personnelles. Afin de vous garantir la plus grande transparence quant à l'utilisation de ces données, nous tenons à vous rappeler que vous restez maître de vos données personnelles.

Dans le cadre de votre scolarité, nous conservons vos coordonnées en vous assurant de leur confidentialité.

J'autorise Bordeaux INP et ses composantes à utiliser ces données dans le cadre des démarches administratives liées à ma formation.

II. Autorisation d'utilisation de la photographie

Lors de la délivrance de votre carte d'étudiant multiservices « Aquipass », votre photographie sera stockée sur un serveur sécurisé.

Elle pourra également être utilisée afin de constituer un trombinoscope à l'usage exclusif des équipes pédagogiques et administratives.

Votre photographie sera alors protégée et accessible uniquement par l'administrateur de ce service.

Elle sera conservée durant toute votre scolarité au sein de Bordeaux INP, et ne sera en aucun cas communiquée à des tiers, vendue, ou encore utilisée pour un autre usage.

J'autorise Bordeaux INP et ses composantes à utiliser ma photo pour un trombinoscope à usage pédagogique

Je n'autorise pas Bordeaux INP et ses composantes à utiliser ma photo pour un trombinoscope à usage pédagogique

J'autorise Bordeaux INP et ses composantes à publier librement les photographies et vidéos me représentant dans le cadre exclusif de leurs publications à des fins pédagogiques ou scientifiques et/ou de communications externes ou internes sur support papier et/ou numérique (annuaires, plaquettes, brochures de présentation, affichettes, sites internet,...)

Je n'autorise pas Bordeaux INP et ses composantes à publier librement les photographies et vidéos me représentant dans le cadre exclusif de leurs publications à des fins pédagogiques ou scientifiques et/ou de communications externes ou internes sur support papier et/ou numérique (annuaires, plaquettes, brochures de présentation, affichettes, sites internet,...)

III. Autorisation de transfert de données personnelles vers le CNOUS

La carte « Aquipass » vous permet grâce à la monétique « Izly » («porte-monnaie dématérialisé" rechargeable en ligne par carte bancaire ou par virement SEPA.) de payer différentes prestations :

- Repas dans les restaurants universitaires ;
- Achat de friandises ou boissons aux distributeurs automatiques ;

Pour profiter de ces services, vous devez autoriser l'établissement à transmettre les données suivantes au Centre National des Œuvres Universitaires (CNOUS). :

- Nom ;
- Prénom ;
- Date de naissance ;
- Votre adresse de messagerie Bordeaux INP.

Si vous n'autorisez pas ce transfert de données, vous ne pourrez bénéficier des services dont le paiement est réalisée grâce à la technologie « Izly ».

Vous pourrez utiliser les restaurants universitaires sur présentation de votre carte et vous devrez vous acquitter du tarif étudiant en numéraire.

J'autorise Bordeaux INP et ses composantes à transmettre partie de mes données au CNOUS pour l'usage d'Izly

Je n'autorise pas Bordeaux INP et ses composantes à transmettre partie de mes données au CNOUS pour l'usage d'Izly

Signature des représentants légaux si élève mineur

Signature de l'élève



REGLEMENTS, CHARTE ET CONSIGNES APPLICABLES

Nom Prénom :

Ecole : Filière : Année :

Par la présente, je reconnais avoir pris connaissance :

- [des règlements intérieurs de Bordeaux INP et des écoles \(https://www.bordeaux-inp.fr/extranet/fr/etudiants\)](https://www.bordeaux-inp.fr/extranet/fr/etudiants)
- du règlement pédagogique de l'école où je suis inscrit (consultez votre espace de travail sur le site extranet de l'école)
- de la charte anti plagiat (*PJ au dossier d'inscription*)
- des consignes qualité-hygiène & sécurité (<https://www.bordeaux-inp.fr/extranet/fr/etudiants>)
- des accords, contrats et droits concernant la confidentialité et la propriété intellectuelle (*PJ au dossier d'inscription*)

et je les accepte

Date :

Signature de l'élève

Signature des parents si élève mineur



FICHE DE RENSEIGNEMENTS/CONTACTS Pour les élèves majeurs

Nom Prénom :

Ecole/Composante : Filière : Année :

Personne à contacter en cas d'accident

NOM _____

COORDONNEES TELEPHONIQUES _____

Autorisation de communiquer avec vos parents

- Je souhaite que mes parents puissent être renseignés, à leur demande, sur mon inscription et mes résultats durant la présente année universitaire.*
- Je ne souhaite pas que mes parents puissent être renseignés sur mon inscription et mes résultats durant la présente année universitaire. **En cas de demande de leur part, ils seront informés de ce souhait.***
- J'accepte que mes parents puissent être informés sur des problèmes de santé me concernant pour la présente année universitaire.*
- Je n'accepte pas que mes parents puissent être informés sur des problèmes de santé me concernant pour la présente année universitaire. **En cas de demande de leur part, ils seront informés de ce souhait.***

Talence, le _____ (Signature obligatoire) _____

LE PLAGIAT



Définition

D'après la définition du Petit Robert, le plagiat consiste « à s'approprier les mots ou les idées de quelqu'un d'autre et de les présenter comme siens ».

Dans le cadre de travaux évalués, **le plagiat constitue une fraude** dont les conséquences peuvent être graves : attribution d'une note de zéro au travail incriminé, exclusion de l'établissement, exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur français.

En matière de propriété intellectuelle, **le plagiat constitue un délit.**

Ce que disent les règlements pédagogiques de Bordeaux INP

Article 3 I-5 Plagiat

Le plagiat consiste à présenter comme sien ce qui a été produit par un autre, quelle qu'en soit la source (ouvrage, internet, travail d'un autre élève...). Le plagiat est une fraude relevant de l'article 3 I-2 du règlement pédagogique. Si un travail réalisé par un groupe d'élèves comporte un plagiat, tous les membres du groupe en assument la responsabilité. **Chaque élève a le devoir de prendre connaissance de la charte anti-plagiat disponible sur le site extranet de l'établissement.**

Article 3 I-2 Déroulement des épreuves (absence, accès salles, consignes générales organisationnelles, infractions, fraude).

L'instruction de la fraude relève du conseil d'administration de Bordeaux INP, constitué en section disciplinaire compétente à l'égard des usagers selon les dispositions du code de l'éducation. Son Président est saisi de la fraude. **Les sanctions encourues par un élève peuvent aller du simple avertissement jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur français.**

Ce que dit la loi : Le plagiat est un délit

Article L.122-4 du Code de la propriété intellectuelle :

« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est un délit. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. »

Exemples de sanctions

En juin 2016, la section disciplinaire de Bordeaux INP a notamment prononcé les sanctions suivantes :

- > Exclusion pour une durée d'1 an avec sursis, avec nullité du semestre
- > Exclusion pour une durée de 2 ans dont 1 avec sursis, avec nullité du semestre

A savoir

Ce que vous avez rédigé par vous même doit être clairement distingué de ce qui provient d'un autre auteur. Si un extrait est cité tel quel, il doit être placé entre guillemets, souvent écrit en italique, et la source doit être indiquée (nom de l'auteur éventuel et référence précise). Ceci s'applique aussi aux textes provenant d'internet ainsi qu'aux textes anonymes. Lorsque le texte d'un autre auteur est résumé, paraphrasé (reproduction de la structure du texte source mais en utilisant des synonymes), reformulé ou traduit, la source précise doit aussi être indiquée clairement.

Les citations ne concernent pas que des mots.

Elles peuvent aussi concerner des tableaux, des graphes, des données, des images ou des photographies, du son, de l'audiovisuel, etc. De plus, si les sources ne sont pas libres de droit, leur réutilisation peut nécessiter une autorisation préalable de l'auteur ou même le paiement d'une redevance.

COMMENT RÉFÉRENCER
ET CITER UN ÉLÉMENT
BIBLIOGRAPHIQUE DANS UN
DOCUMENT SCIENTIFIQUE ?

bit.ly/2c7Avc7

ACCORD DE CONFIDENTIALITE

ENTRE :

Civilité :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

.....

.....

Code Postal

Ville :

Ci-après désigné par l'« **Etudiant** »,

ET

INstitut Polytechnique de Bordeaux,
Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et
Professionnel,
Situé 1 Rue du Dr Albert Schweitzer 33402 TALENCE,
Représenté par monsieur Marc PHALIPPOU, Directeur
Général
Ci-après désigné « **Bordeaux INP** »,

L'Etudiant et Bordeaux INP étant ci-après individuellement
ou collectivement désignés par la ou les « **Partie(s)** »

PREAMBULE

Dans le cadre de son cursus, l'Etudiant intègre une
formation dispensée par l'une des écoles de Bordeaux INP.

Ecole :

A ce titre, l'Etudiant reconnaît qu'il va bénéficier au sein de
l'école concernée (hors laboratoire de recherche) d'un
savoir, des connaissances, des compétences et des
capacités de mise en œuvre de projets qui lui sont inconnus
à la date de son intégration.

De plus, l'Etudiant reconnaît que Bordeaux INP mettra à sa
disposition un groupe d'enseignants chercheurs ainsi que
différents plateaux techniques et des moyens matériels qui
seront le support de tout développement mené dans le cadre
de son cursus.

L'Etudiant sera également amené dans le cadre de son
cursus à recevoir des informations émanant des
enseignants chercheurs ou de partenaires tiers directement
ou via Bordeaux INP.

De même, Bordeaux INP reconnaît que l'Etudiant pourra
apporter certaines idées à caractère innovant ou novateur et
sera éventuellement amené à les mettre en œuvre ou à les
concrétiser dans le cadre de son cursus.

Certains Projets pourront être présentés à des partenaires
potentiels susceptibles d'être intéressés par un co-
développement des résultats du Projet. Les résultats du
Projet et les modalités de gestion de ces résultats ne sont
pas l'objet du présent Accord et feront l'objet d'un contrat
supplémentaire et différent entre Bordeaux INP et lesdits
partenaires. Cependant, le présent Accord entend également
encadrer la confidentialité des informations que

l'Etudiant pourrait être amené à recevoir de la part d'un
partenaire tiers directement ou via Bordeaux INP.

L'Etudiant et Bordeaux INP se sont rapprochés afin
d'entreprendre des discussions sur les modalités de leurs
relations et de gestion respective de leurs connaissances et
apports (ci-après les « **Echanges** »).

LES PARTIES ONT CONVENU DE CE QUI SUIT :

Article 1 – Définitions

Pour les besoins du présent Accord, les termes suivants,
dès lors qu'ils seront munis d'une première lettre majuscule,
auront le sens suivant :

Accord : Le présent accord entre les Parties.

Informations Confidentielles : Informations et données de
toute nature, notamment technique, scientifique,
économique, financière, commerciale, comptable, tout plan,
étude, prototype, matériel, données expérimentales et de
tests, dessins, représentations graphiques, savoir-faire,
expériences, bases de données, logiciels et programmes,
quels qu'en soient la forme, le support ou le moyen, incluant
sans limitation, les communications orales, écrites ou fixées
sur un support quelconque, que les Parties sont amenées à
se communiquer. Il est entendu entre les Parties que les
Connaissances Propres, les informations décrites ci-dessus
émanant de Bordeaux INP, de l'Etudiant ou d'un partenaire
tiers sont des Informations Confidentielles.
Toute information devra être traitée comme confidentielle
par les Parties, que la formulation
« confidentiel » soit utilisée ou non dans les notes, études,
analyses ou tout autre document.

Article 2 – Objet

L'Accord a pour objet de fixer les règles relatives à la
protection et à l'utilisation des Informations Confidentielles
que les Parties ou un partenaire tiers vont s'échanger dans
le contexte défini en préambule.

Chacune des Parties transmettra les seules Informations
Confidentielles qu'elle juge nécessaires à la poursuite des
échanges.

Aucune disposition de cet Accord ne peut être interprétée
comme obligeant l'une des Parties à transmettre des
Informations Confidentielles ou à se lier contractuellement
avec l'autre.

Article 3 – Obligation des Parties

La Partie qui reçoit les Informations Confidentielles s'engage
pendant la durée du présent Accord et

jusqu'à ce qu'elles tombent dans le domaine public à ce que
ces Informations Confidentielles émanant de la Partie ou
d'un partenaire tiers qui les transmet :

- a) soient protégées et gardées strictement
confidentielles et soient traitées avec le même
degré de précaution et de protection qu'elle
accorde à ses propres Informations Confidentielles
de même importance ;

- b) ne soient pas utilisées, totalement ou partiellement, dans d'autres objectifs que ceux définis par le présent Accord, comme mentionnés dans le Préambule ci-dessus, sans le consentement préalable et écrit de la Partie ou du partenaire tiers qui les a transmises ;
- c) ne soient ni communiquées ni susceptibles de l'être, soit directement, soit indirectement à tout tiers ou à toutes personnes autres que celles mentionnées à l'article 5 ci-dessous;
- d) ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées totalement ou partiellement lorsque de telles copies, reproductions ou duplications n'ont pas été autorisées par la Partie ou le partenaire tiers qui les a transmises et ce, de manière spécifique et par écrit.

Nonobstant les dispositions des articles 9 et 10 ci-dessous, le terme ou la résiliation du présent Accord n'aura pas pour effet de dégager les Parties de leurs obligations de respecter les dispositions de l'article 3 concernant l'utilisation et la protection des Informations Confidentielles reçues avant la date de la résiliation ou l'arrivée du terme. Les obligations contenues dans ces dispositions restent en vigueur pendant la période définie audit article.

Article 4 – Exceptions

La Partie qui reçoit les Informations Confidentielles ne sera soumise à aucune restriction quant à leur utilisation, si elle peut apporter la preuve :

- a) qu'elles sont entrées dans le domaine public préalablement à leur divulgation ou après celle-ci par un tiers de bonne foi ;
- b) qu'elles sont déjà connues de celle-ci, cette connaissance préalable pouvant être démontrée par l'existence de documents appropriés dans ses dossiers ;
- c) qu'elles ont été reçues d'un tiers autorisé à les divulguer, de manière licite, sans restriction ni violation du présent Accord ;
- d) que l'utilisation ou la divulgation a été autorisée par écrit par la Partie ou le partenaire tiers dont elles émanent ;

- e) qu'elles sont le résultat de développements internes entrepris de bonne foi par des membres de son personnel n'ayant pas eu accès à ces Informations Confidentielles ;
- f) que la divulgation est requise par toute loi ou décision de justice, sous réserve que la Partie devant transmettre ces Informations Confidentielles en avise, dans les plus brefs délais, la Partie ou le partenaire tiers dont elles émanent en tenant compte de toute objection de sa part.

Article 5 – Propriété intellectuelle

Il est expressément convenu par les Parties que la divulgation entre elles d'Informations Confidentielles au titre du présent Accord, ou la réception d'Informations Confidentielles d'un partenaire tiers, ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite à la Partie qui les reçoit, un droit de propriété quelconque sur les Informations Confidentielles ou sur tout droit, existant ou futur, de propriété intellectuelle ou autre relatif aux Informations Confidentielles.

Toutes les Informations Confidentielles et les supports communiqués et remis par une Partie ou un partenaire tiers sont et resteront la propriété exclusive de celui-ci.

Article 6 – Durée

Nonobstant sa date de signature, le présent Accord entrera en vigueur rétroactivement le 1^{er} septembre de la première année d'inscription universitaire de l'Etudiant à Bordeaux INP et s'appliquera jusqu'à la fin du cursus de l'Etudiant au sein de Bordeaux INP.

Il n'y a pas de reconduction tacite. Toute prolongation des termes de l'Accord devra faire l'objet d'un avenant signé par les représentants dûment autorisés de chaque Partie.

Article 7 – Loi applicable – Litige

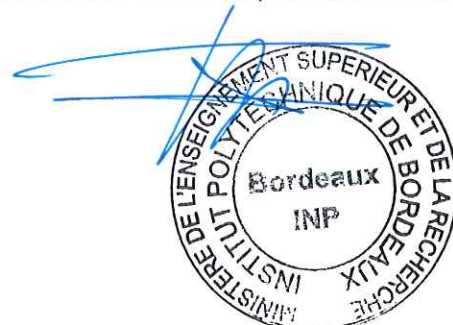
7.1 L'Accord est soumis à la loi Française.

7.2 Tout différend entre les Parties relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation de l'Accord, que les Parties n'auront pu résoudre à l'amiable sera porté devant les Tribunaux français compétents.

Fait à Talence, en deux (2) exemplaires originaux, le / /

L'Etudiant

Pour Bordeaux INP
Monsieur Marc PHALIPPOU, Directeur Général



Hébergement durant l'année universitaire :

- 1 Résidence universitaire 2 foyer agréé 3 HLM CROUS 4 Domicile parental 5 logement personnel
 6 chambre d'étudiant 7 autre

Adresse année en cours _____
 (si différente de l'adresse des parents) _____

Code postal _____ Ville _____

Tél fixe _____ Tél portable _____

Adresse électronique personnelle : _____ @ _____

Cadre réservé à l'administration

- | | | | |
|-----------------------------|---|---------------|---|
| Régime d'inscription | 1 <input type="checkbox"/> formation initiale hors apprentissage | Statut | 1 <input type="checkbox"/> étudiant |
| | 2 <input type="checkbox"/> formation continue hors ct de professionnalisation | | 2 <input type="checkbox"/> auditeur libre |
| | 3 <input type="checkbox"/> reprise d'études non financée | | 3 <input type="checkbox"/> stagiaire formation continue |
| | 4 <input type="checkbox"/> formation par apprentissage | | |
| | 5 <input type="checkbox"/> contrat de professionnalisation | | |

Catégorie Socioprofessionnelle → sans activité cochez la case 82

Etudiant		Père	Mère	Etudiant		Père	Mère
10	Agriculteur exploitant	<input type="checkbox"/>	10 <input type="checkbox"/>	48	Contremaître, agent de maîtrise	<input type="checkbox"/>	48 <input type="checkbox"/>
21	Artisan	<input type="checkbox"/>	21 <input type="checkbox"/>	52	Empl. civil, agent service fonct. publique	<input type="checkbox"/>	52 <input type="checkbox"/>
22	Commerçant et assimilé	<input type="checkbox"/>	22 <input type="checkbox"/>	53	Policier et militaire	<input type="checkbox"/>	53 <input type="checkbox"/>
23	Chef d'entreprise de 10 salariés ou plus	<input type="checkbox"/>	23 <input type="checkbox"/>	54	Employé administratif d'entreprise	<input type="checkbox"/>	54 <input type="checkbox"/>
31	Profession libérale	<input type="checkbox"/>	31 <input type="checkbox"/>	55	Employé de commerce	<input type="checkbox"/>	55 <input type="checkbox"/>
33	Cadre de la fonction publique	<input type="checkbox"/>	33 <input type="checkbox"/>	56	Person. service direct aux particuliers	<input type="checkbox"/>	56 <input type="checkbox"/>
34	Professeur, profession scientifique	<input type="checkbox"/>	34 <input type="checkbox"/>	61	Ouvrier qualifié	<input type="checkbox"/>	61 <input type="checkbox"/>
35	Profession information, arts, spectacles	<input type="checkbox"/>	35 <input type="checkbox"/>	66	Ouvrier non qualifié	<input type="checkbox"/>	66 <input type="checkbox"/>
37	Cadre admin. et commerc. d'entreprise	<input type="checkbox"/>	37 <input type="checkbox"/>	69	Ouvrier agricole	<input type="checkbox"/>	69 <input type="checkbox"/>
38	Ingénieur et cadre techn. d'entreprise	<input type="checkbox"/>	38 <input type="checkbox"/>	71	Retraité agriculteur exploitant	<input type="checkbox"/>	71 <input type="checkbox"/>
42	Instituteur et assimilé	<input type="checkbox"/>	42 <input type="checkbox"/>	72	Retraité artisan, commerçants, chef d'entreprise	<input type="checkbox"/>	72 <input type="checkbox"/>
43	Profession interm. santé et travail social	<input type="checkbox"/>	43 <input type="checkbox"/>	73	Retraité cadre, profession intermédiaire	<input type="checkbox"/>	73 <input type="checkbox"/>
44	Clergé, religieux	<input type="checkbox"/>	44 <input type="checkbox"/>	76	Retraité employé et ouvrier	<input type="checkbox"/>	76 <input type="checkbox"/>
45	Profession interm. adm. fonct. publique	<input type="checkbox"/>	45 <input type="checkbox"/>	81	Chômeur n'ayant jamais travaillé	<input type="checkbox"/>	81 <input type="checkbox"/>
46	Profession interm. adm.&commerce des entrepr	<input type="checkbox"/>	46 <input type="checkbox"/>	82	Personne sans activité professionnelle	<input type="checkbox"/>	82 <input type="checkbox"/>
47	Technicien	<input type="checkbox"/>	47 <input type="checkbox"/>	99	Non renseignée (inconnue ou sans objet)	<input type="checkbox"/>	99 <input type="checkbox"/>

Activité professionnelle de l'étudiant : _____

Quotité travaillée : 1 temps complet 2 > mi-temps 4 ≤mi-temps et > 150h/trimestre ou 300h/an sans objet

Avez vous le statut sportif ou artiste de haut niveau ? 1 niveau national 2 niveau régional 4 niveau universitaire

Aide financière principale

- | | | |
|--|--|---|
| S <input type="checkbox"/> Bourse sur critères sociaux | F <input type="checkbox"/> Bourse du gouvernement étranger | T <input type="checkbox"/> Bourse de mobilité |
| S <input type="checkbox"/> Bourse du gouvernement français | P <input type="checkbox"/> Exonération sur décision individuelle | D <input type="checkbox"/> Bourse collectivité locale |
| K <input type="checkbox"/> Salaire (>15h/mois ou 300h/an) | J <input type="checkbox"/> Ressources du conjoint | I <input type="checkbox"/> Ressources des parents |

Contribution à la Vie Etudiante (CVEC) CROUS

N° CVEC _____ Exonération CVE - motif d'exonération :
 Pas de CVE pour non assujettissement :

Échanges internationaux

- | | | | |
|-----------|---|---|---|
| SENS | A <input type="checkbox"/> Accueil en France | E <input type="checkbox"/> Allant à l'étranger | <input type="checkbox"/> sans objet (SO) |
| PROGRAMME | 1 <input type="checkbox"/> Erasmus (Socrates) | 5 <input type="checkbox"/> Autre programme européen | 6 <input type="checkbox"/> Accords bilatéraux |
- Pays : _____ Établissement : _____

Dernier établissement fréquenté

Si Établissement en France

- 00 Université
 01 BTS
 02 CPGE
 04 École d'ingénieur/La Prépa des INP
 05 Établissement supérieur privé
 15 Autre école (hors école d'ingénieur)
 17 Enseignement par correspondance

Établissement : _____ Dépt ou pays : _____ Année : -

Si Établissement à l'étranger

- 10 CPGE
 10 établissement étranger secondaire ou supérieur

Situation de l'étudiant l'année précédente → Déjà inscrit à Bordeaux INP l'an dernier cochez E

Si Établissement en France

- B BTS E École d'ingénieur/La Prépa des INP/ Prépa intégré
 C IUT H Université française et CPBx (hors IUT, IUFM, école d'ingé universitaire)
 D CPGE S Autre établissement ou cursus
 U Non scolarisé l'année précédente
 mais précédemment entré dans l'ens. Sup.

Si Établissement à l'étranger

- 10 CPGE
 10 établ. étranger secondaire ou sup.

Établissement : _____ Dépt : Pays : _____

Dernier diplôme obtenu

- 001 Baccalauréat français
 002 DAEU
 010 BTS
 011 DUT
 012 Attestation délivrée suite à CPGE en France
 013 DEUG/Licence 2
 040 Licence
 050 Master 1 (Maîtrise)
 072 MASTER
 073 Diplôme d'ingénieur
 079 Autre diplôme 3^{ème} cycle hors dip. Ingé.
 989 Diplôme d'étab. étranger sup.
 900 Aucun diplôme supérieur

Dépt : Pays : _____ Année : - Établissement : _____

Enseignements à suivre cette année

Année d'études : première année deuxième année troisième année année aménagée

- Composante : ENSC ENCSBP ENSEIGID ENSEIRB-MATMECA ENSPIMA ENSTBB
 AGB ELECTRONIQUE
 AGI INFORMATIQUE La Prépa des INP
 CGP MATH&MECA
 MATÉRIAUX TELECOM
 MCM RSI
 SEE

Spécialités : langue 1 : langue 2 :

Etes-vous ? redoublant Boursier en formation continue en stage longue durée en césure

Type CPGE avant Bx INP MP 11201 MP* 11202 PC 11203 PC* 11204 PSI 11205 PSI* 11206 PT 11207 PT* 11208 BCPST 11209 TSI 11210 TPC 11211

Cadre réservé à l'administration

Profil NO inscription normale AP Apprenti AX Attente Commis. Exo école ER Erasmus accueilli
 FC Formation continue AL Auditeur libre SI Convention de site CE Césure

Saisie étape 02 Bourse enseignement supérieur 01 Bourse gouvernement français

A1 Exonérations partielles B3 exonération partielle d'ambassade B6 exonération partielle de Bordeaux INP
 /Extracommunautaires B7 exonération partielle sur partenariat

Exonérations totales/Extracommunautaires : B8 exonération totale sur partenariat

Situation sociale particulière NO Normal PN Pupille de la nation

Responsabilité civile→ **Obligatoire**

L'Institut Polytechnique de Bordeaux rappelle que ni la responsabilité civile, ni la garantie individuelle ne sont couvertes par l'affiliation à la sécurité sociale ou l'inscription à Bordeaux INP. **VOUS DEVEZ DONC JUSTIFIER D'UNE ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE MENTIONNANT LES STAGES**, souscrite auprès d'une société d'assurance de votre choix si vous n'êtes pas couvert par vos parents. Cette inscription est obligatoire pour les TD, ED, TP et stages.

Nom de l'**assurance responsabilité civile** scolaire et extrascolaire : _____

(Joindre l'attestation d'assurance mentionnant les stages)

Exactitude des renseignements

Je, soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et déclare ne faire l'objet d'aucune sanction disciplinaire ni mesure d'exclusion dans un établissement supérieur français. Je déclare avoir pris connaissance de toutes les informations contenues dans les documents annexés au présent dossier.

A : _____

Le : | | | | | | | | | |

Signature

Cadre réservé à l'administration Décompte des droits

Droits d'inscription (droit au diplôme) _____ €

Mode de paiement : chèque espèces carte bancaire

Droits étape : Total : _____ € dossier validé

N° quittance : _____

Date : _____

Initiales de la personne ayant traité le dossier :

L'inscription administrative est la seule inscription officielle : aucun résultat ne pourra être validé si l'inscription administrative n'a pas été prise en temps voulu au service de scolarité compétent.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès du service des inscriptions.

*facultatif mais conseillé pour continuer à accéder à des installations sportives de qualité

Protection des données personnelles

Conformément au « RGPD » (Règlement Général de Protection des Données : UE 2016/679 du 27 avril 2016), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Dans le cadre de sa mission de service public, Bordeaux INP représenté par son directeur général Marc PHALIPPOU, recueille des données personnelles vous concernant afin de gérer votre préinscription puis votre inscription à l'établissement et d'assurer les gestions administrative et pédagogique de votre scolarité.

Vos données personnelles permettront :

- de réaliser via un "infocentre", des requêtes ou des éditions à des fins de pilotage administratif et pédagogique;
- une remontée d'informations à des fins de statistiques et de répartition des moyens vers l'administration centrale du ministère chargé de l'Enseignement supérieur ;
- la réalisation d'enquêtes sur les conditions de vie des étudiants conformément aux textes législatifs et réglementaires existants ;
- la mise à disposition d'informations vous permettant d'accéder aux services aux étudiants.

Vos données enregistrées :

- identité : nom, prénom, INE, date de naissance, pays, situation militaires, baccalauréat
- adresses
- catégories socio-professionnelle de l'étudiant et de ses parents
- aides financière
- échange international
- inscription aux étapes
- dernier diplôme obtenu
- couverture sociale, responsabilité civile
- les pièces justificatives dépendent de la formation suivie : cv, lettre de motivation, relevés de notes, copie du diplôme, attestation d'activité, ...
- les données de connexion sont conservées afin d'attester de la connexion du candidat en cas de recours ou contestation.

Destinataires des données :

- Les équipes administratives et équipes pédagogiques
- Des organismes de sécurité sociale et des mutuelles étudiantes
- L'observatoire de la vie étudiante
- Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires
- Le CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications)
- Les directions des relations internationales
- Le service de la médecine préventive

Durée de conservation des données :

- 2 ans pour les candidatures d'admissions (Apoflux)
- 50 ans pour le suivi des cursus des étudiants (Apogée)

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpd@bordeaux-inp.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif d'inscription n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.